

## Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 13 et dimanche 14 juin 2026 | Chartres (28)

### Relevé de décisions

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud	×	
CAPPON John	×	
CORIAT Caroline	×	<i>jusqu'à 18h</i>
CZEKAJ Christophe		<i>Nino MAISURADZE jusqu'à 16h20</i>
DELMOTTE Éric		<i>Sébastien PETER</i>
DELORME Laurie ( <i>vice-présidente</i> )	×	
DUQUESNE Adrien ( <i>trésorier</i> )	×	
GERANDI Guillaume	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal		<i>non représentée</i>
LEBRET Loriane ( <i>secrétaire générale</i> )	×	
LEMOINE Jean-Pierre		<i>non représenté</i>
LERICHE Inès		<i>non représentée</i>
MAISURADZE Nino	×	<i>jusqu'à 16h20</i>
MINAUD Émily ( <i>membre du bureau</i> )	×	
MOUNIER EMEURY Isabelle		<i>non représentée</i>
NOUHAUD Laurent		<i>non représenté</i>
PASCAL Didier ( <i>vice-président</i> )	×	
PENALVER Marion ( <i>membre du bureau</i> )	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi ( <i>président</i> )	×	
SEJALON Amélie		<i>Marion PENALVER</i>
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu ( <i>membre du bureau</i> )	×	

Première journée, samedi 13 juin 2026.

*La séance est ouverte à 14h.*

*Loriane Lebret procède au décompte des voix : 17 présents, 5 absents non représentés, 3 représentés, soit 20 voix.*

Ajouts à l'ordre du jour :

- Attribution du Championnat de France des clubs de parties rapides 2027.
- Demande de fusion-absorption du club d'échecs de Cholet.
- Tournoi intercontinental scolaire des établissements français à l'étranger.
- Nomination des arbitres en chef des Championnats de France.

#### **VOTE N°1**

*Il est proposé d'ajouter ces quatre points à l'ordre du jour de notre réunion.*

---

**Pour :** 20

**Contre :**

**Abstention :**

---

#### **INSTITUTIONNEL**

##### **1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur des 14 et 15 mars 2026.**

#### **VOTE N°2**

*Il est proposé d'approuver le compte rendu du Comité Directeur des 14 et 15 mars 2026.*

---

**Pour :** 19

**Contre :**

**Abstention :** 1 *Sophie Gertosio-Serena*

---

##### **2. Lieu de l'Assemblée Générale 2027.**

L'article 6.1 du règlement intérieur prévoit que « *Avant chaque fin de saison, le comité directeur fixe la date et le lieu de l'assemblée générale chargée d'examiner le bilan de l'exercice précédent. Celle-ci doit se tenir dans les quatre mois suivant la date de clôture des comptes de l'exercice précédent.* »

La date a déjà été votée lors du comité directeur de novembre au 24 avril 2027, mais le lieu du championnat de France n'était pas connu. Le championnat de France Jeunes se tenant à Vichy l'année prochaine, il est proposé que comme de manière habituelle, l'Assemblée générale se tienne sur le lieu de la compétition.

#### **VOTE N°3**

*Il est proposé de valider la tenue de l'Assemblée Générale à Vichy le 24 avril 2027.*

---

**Pour :** 20

**Contre :**

**Abstention :**

---

##### **3. Point de la Direction Technique Nationale**

Richard Ozwald présente un état des lieux de la Direction Technique Nationale et de son apport au projet sportif fédéral.

## FINANCES

### 1. Point d'étape sur l'exercice financier en cours

Adrien Duquesne dresse un bilan de l'exercice financier en cours.

## DIRECTIONS/COMMISSIONS

### 1. Propositions de modifications de règlements par la Commission Technique

Jordi Lopez présente les travaux de la Commission Technique et les demandes de modifications des règlements.

#### Dans tous les règlements

« Le Comité Directeur de mars 2026 a voté la possibilité d'accepter dans l'Équipe de France, les joueuses et joueurs étrangers ayant le code FRA mais pas la nationalité française. En conséquence, la CT considère que ce nouveau statut pour les joueuses et joueurs étrangers possédant le code FRA, doit être harmonisé dans nos compétitions fédérales. Les personnes concernées, ne doivent plus être considérées comme étrangers dans le quota autorisé dans les équipes pour chacune des compétitions. Cette harmonisation doit être appliquée également dans les tournois individuels (les Nationaux du championnat de France, le championnat de France R&B, le Roza Lallemand). Outre la modification inhérente à chacun des règlements, il faudra modifier les articles qui concernent ce statut dans les Règles Générales (participation en équipe de France, mutation, transfert). »

Ce vote est reporté. Il est demandé à la Commission Technique, en lien avec Matthieu Vieira de présenter au Comité Directeur de novembre les implications dans les règlements de cette proposition.

#### A01 - Championnat de France individuel

##### Article 1.1 Conditions de participation

La commission technique propose de modifier le règlement et d'autoriser les joueurs/ses qui évoluent sous code FRA à participer au National & National Féminin.

Le Comité Directeur propose de maintenir la condition de nationalité française spécifiquement pour ces compétitions, faisant donc exception.

Le comité directeur propose d'amender la proposition initiale de la Commission Technique ainsi :

« Le Championnat de France individuel est ouvert à toutes les personnes licenciées à la FFE qui évoluent sous un code FIDE FRA et/ou qui possèdent la nationalité française. Des dérogations peuvent être accordées dans des cas exceptionnels par la Direction Technique du Championnat. Le National et le National Féminin sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française qui évoluent sous le code FRA et sélectionnables en équipe de France au 1er avril de la saison en cours. »

Marion Penalver quitte la séance.

#### VOTE N°4

Le Comité Directeur propose de garder les règles actuelles, avec l'obligation d'avoir la nationalité française pour participer aux Nationaux.

---

Pour : 17

Contre :

---

Abstention : 1 Caroline Coriat

---



### **Article 2.5 : Tournoi Vétérans et tournoi Seniors Plus**

« 2.5. Tournoi Vétérans et tournoi Senior Plus

- Le tournoi Vétérans est ouvert aux joueurs et joueuses ayant 65 ans ou plus avant le 1er janvier de l'année en cours.
- Le tournoi Seniors Plus est ouvert aux joueurs et joueuses ayant de 50 ans à 64 ans avant le 1er janvier de la saison en cours.

*Ces deux tournois sont ouverts aux joueuses et joueurs éliminés en huitièmes ou quarts de finale des Nationaux, en fonction de leur catégorie d'âge (Vétérans ou Seniors Plus). »*

#### **VOTE N°5**

*Il est proposé de modifier l'article 2.5 du règlement A01 tel que proposé par la Commission Technique.*

**Pour :** 18

**Contre :**

**Abstention :**

### **A02 - Championnat de France des clubs**

#### **Article 2.2 : Calendrier**

Suite aux conclusions du groupe de travail de Philippe Brochet, il s'avère qu'un calendrier sur 10 dates permet d'optimiser les déplacements. L'ensemble des groupes de N1 ainsi qu'un groupe de N2 ont par conséquent vu leur calendrier être organisé sur 10 dates cette saison. Il est proposé de modifier le règlement pour officialiser cette organisation.

*« Avec l'accord de la Direction de la Nationale, la direction de groupe peut, en fonction de la composition géographique du groupe, imposer des dates supplémentaires afin d'optimiser les critères du développement durable. Par exemple, en N1, elle pourra concevoir des appariements sur 10 dates. »*

#### **VOTE N°6**

*Il est proposé d'ajouter l'alinéa ainsi rédigé à l'article 2.2 du règlement A02.*

**Pour :** 16

**Contre :** 1 *Eric Delmotte*

**Abstention :** 1 *Maud Bauer*

#### **Article 3.7.b : force des équipes**

La Commission Technique souhaite un ajout à la fin de l'article d'une phrase pour aiguiller les clubs dans la compréhension du terme « abusif ».

*« (...) La notion d'appartenance à une équipe d'un joueur ou d'une joueuse sera prise en compte par la CT lors de l'étude de cas. Cette notion sera prédominante par rapport à la variation du Elo au cours de la saison »*

#### **VOTE N°7**

*Il est proposé de modifier l'article 3.7b du règlement A02 tel que proposé par la Commission Technique.*

**Pour :** 18

**Contre :**

**Abstention :**



#### **Article 4.4 : Classement**

Pour départager des équipes ayant terminé à la même place dans des groupes différents, il faut ajouter un quatrième départage supplémentaire car les trois premiers peuvent ne pas suffire.

« 4. Ratio points de parties / nombre de matchs au 1er échiquier, puis, le cas échéant, au 2e échiquier, etc. ».

#### **VOTE N°8**

Il est proposé d'ajouter à l'article 4.4 du règlement A02 un 4<sup>ème</sup> critère de départage, tel que proposé par la Commission Technique.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

#### **A03 - Championnat de France des clubs en parties rapides**

##### **Article 2.3a : liste des membres de l'équipe**

La Commission Technique propose d'ajouter un remplaçant aux listes des équipes afin d'offrir la possibilité à une équipe de faire un changement de joueur durant la compétition, parfois nécessaire pour raisons de santé, fatigue ou indisponibilité, mais sans pénaliser l'organisation, qui doit respecter un timing serré sur la journée.

“Au moment de l'inscription, les clubs doivent, selon les modalités mises en place par la FFE ou l'organisateur, déposer la liste ordonnée des 4 membres composant leur équipe, **plus un remplaçant éventuel**. L'ordre dans lequel sont alignés les membres de l'équipe est du ressort du ou de la capitaine. Cette liste pourra être modifiée jusqu'à l'heure limite du pointage indiqué par l'organisateur. ~~Une fois la compétition commencée, aucune modification ne sera acceptée et tout forfait individuel éventuel, ne pourra pas être remplacé.~~ **Un remplacement d'un membre de l'équipe sera autorisé aux conditions suivantes**

1) Uniquement avant le début de chaque nouvelle journée. Le capitaine devra indiquer à quel échiquier aura lieu le remplacement dans un délai qui sera fixé par l'organisateur dans le règlement intérieur (voir article 2.3)

2) Ce remplacement devra respecter l'article 1.1 pour que l'équipe ne change pas de catégorie. En cas de non-respect, le remplacement ne sera pas pris en compte.”

#### **VOTE N°9**

Il est proposé de modifier l'article 2.3a du règlement A03 tel que proposé par la Commission Technique.

Pour : 16

Contre : 1 Eric Delmotte

Abstention : 1 Sébastien Peter

#### **C01 - Coupe de France**

##### **Article 2.5 : arbitres**

La Commission Technique constate que l'amende de 25€ n'est pas dissuasive pour les clubs et propose d'augmenter le montant de l'amende si une équipe du match concerne un club d'au minimum la N4, division où le A02 indique qu'il faut avoir au moins un arbitre licencié.

« Le non-respect de cet article entraîne :

- Lorsque le club qui reçoit la rencontre ne possède pas d'équipe d'un niveau égal ou supérieur à la N4 :



- *Un avertissement pour la première infraction ;*
- *Une amende de 50€ en cas de récidive.*
- *Lorsque le club qui reçoit la rencontre possède une équipe d'un niveau égal ou supérieur à la N4 :*
  - *Une amende de 50€ pour la première infraction ;*
  - *Une amende est portée à 100€ pour chaque nouvelle infraction. »*

*Nino Maisuradze quitte la séance à 16h20.*

#### **VOTE N°10**

*Il est proposé de modifier l'article 2.5 du règlement C01 tel que proposé par la Commission Technique.*

---

**Pour :** 16

**Contre :**

**Abstention :**

---

### **C03 - Coupe Jean-Claude Loubatière**

#### **Article 1.2**

En tenant compte du nombre grandissant d'équipes participantes à cette Coupe, la Commission Technique propose de réduire le nombre d'équipes qualifiées. Cette proposition avait été rejetée par le Comité Directeur de juin 2025, mais, avec plus d'équipes chaque année, la situation est plus compliquée pour le directeur de la compétition. La gestion de la phase 3 devient un casse-tête insoluble. Une trop forte participation en phase 3 impose un ratio qualifiée/nombre de participantes insuffisant sur 3 rondes.

«

- *Phase départementale vers phase 2 : 1 pour 5 (au lieu de 1 pour 4)*
- *Phase 2 vers phase 3 : 1 pour 5 (au lieu de 1 pour 4)*
- *Phase 3 vers la finale : 1 équipe qualifiée pour 14 groupes. »*

*Matthieu Vieira ajoute qu'après discussion avec Christian Bleuzen, directeur de la Coupe Loubatière, cette proposition pouvait être associée à la diminution du quota de joueuses à 8% (au lieu de 10%) permettant la qualification d'une équipe supplémentaire.*

#### **VOTE N°11**

*Il est proposé de modifier l'article 1.2 du règlement C03 :*

*« Au cours de la phase départementale et de la phase 2, se qualifient pour le tour suivant :*

- *1 équipe par tranche de 5 équipes participantes ;*
- *1 équipe supplémentaire si le quota de 8 % de joueuses est atteint dans la phase concernée. »*

---

**Pour :** 10

**Contre :** 5 *Eric Delmotte, Caroline Coriat, Sophie Gertosio-Serena, Sébastien Peter, Éloi Relange*

**Abstention :** 1 *Pierre-Jean Allory*

---

### **R01 - Règles générales**

#### **Article 13 : règlement des pénalités financière**

La Commission Technique propose la création d'un article pour signaler que les pénalités financières concernant les compétitions par équipes restent dues par les clubs même si les équipes sont supprimées ou disqualifiées.

« Toutes les amendes infligées durant la saison dans le cadre des compétitions fédérales par équipes, restent dues par les clubs. La disparition de l'équipe concernée n'exonère pas le club du paiement. »

#### VOTE N°12

Il est proposé de modifier l'article 13 du règlement R01, tel que proposé par la Commission Technique.

---

Pour : 16

Contre :

---

Abstention :

### R03 - Compétitions homologuées

#### Article 2.3 : droits d'inscription

En accord avec le sélectionneur des jeunes, la Direction Technique Fédérale propose de modifier la période de gratuité concernant les inscriptions dans les tournois. Il semble plus cohérent de coller à une saison sportive complète, et non à une année de mai à mai, juste après le championnat de France Jeunes.

« Dans les tournois de type A, l'inscription est gratuite pour les GMI, MI, GMF, MIF, ~~les membres de l'Équipe de France « Élite » Jeunes, les champions et championnes de France jeunes en titre et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve de confirmer leur inscription à l'organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.~~

*Pour toute la saison sportive en cours (du 1er septembre au 31 août), l'inscription est gratuite pour les membres de l'Équipe de France « Élite » Jeunes de la liste publiée lors de la saison précédente, et les champions et championnes du Championnat de France Jeunes disputé la saison précédente. »*

Matthieu Vieira propose une modification de la rédaction pour garder l'obligation de s'inscrire au moins 48h à l'avance pour bénéficier de cette gratuité.

« Dans les tournois de type A et sous réserve de confirmer sa participation à l'organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi, l'inscription est gratuite pour :

- Les GMI, MI, GMF, MIF et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE ;
- Les membres de l'Équipe de France « Élite » Jeunes de la liste publiée lors de la saison précédente ainsi que les champions et championnes du Championnat de France Jeunes disputé la saison précédente ; cette gratuité s'applique pour toute la saison sportive en cours »

#### VOTE N°13

Il est proposé de modifier l'article 2.3 du règlement R03, tel que proposé par la Commission Technique et ainsi amendée.

---

Pour : 16

Contre :

---

Abstention :

Marion Penalver revient en séance.

## H02 - Joueurs à mobilité réduite

### Phase I

La Commission Technique propose de responsabiliser les clubs de l'alerte à donner auprès de la direction de groupe quand une personne à mobilité réduite est prévue dans l'équipe qui se déplace. Par ailleurs, la Commission Technique propose de préciser le délai limite pour prévenir, le terme « suffisamment tôt » étant trop vague.

*« Phase I : À l'inscription des équipes, dans le bulletin d'engagement, il sera demandé : - Votre club est-il accessible aux joueuses et joueurs handicapés ? Par la suite, les clubs ayant l'intention de faire jouer un joueur ou une joueuse nécessitant un accès au public handicapé devront informer les directions de compétition ou des groupes afin de s'assurer que le club accueillant la rencontre sera en capacité d'accueillir ce joueur ou cette joueuse. Ils devront le faire au plus tard 8 jours avant la rencontre. »*

Le vote est reporté.

## J03 - Championnat de France scolaire

### Article 2.1.4 :

*« 2.1.4. Les comités départementaux qui le souhaitent ont la faculté d'organiser des finales départementales par équipes, qualificatives pour la finale académique. Les règles de qualification pour une finale départementale sont les mêmes que celles prévues à l'article 2.3.2. »*

### VOTE N°14

*Il est proposé d'ajouter l'article 2.1.4 au règlement J03 ainsi rédigé.*

---

Pour : 18

Contre :

---

Abstention :

### Article 3.1.1 :

*« Par dérogation, lorsqu'une académie n'est constituée que d'un seul comité départemental, la ligue peut décider de ne pas organiser de phase académique. Dans cette hypothèse, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la phase départementale (ou vainqueur de la finale prévue par l'article 2.1.4 le cas échéant) est qualifiée pour la finale nationale. »*

### VOTE N°15

*Il est proposé d'ajouter un nouvel article après l'article 3.1.1 du règlement J03 ainsi rédigé.*

---

Pour : 18

Contre :

---

Abstention :

## F01 - Championnat de France des clubs féminins

Chaque année, les clubs transmettent à la Commission Technique leur mécontentement sur la formule de cette compétition sans qu'un consensus regroupant les priorités sportives et celles du calendrier soit trouvé. Côté sportif, une formule toutes rondes serait l'idéal, mais ceci impliquerait une augmentation des rondes et donc de l'engagement financier. Un système suisse en 5 rondes préserve l'équité car toutes les équipes sont dans un même groupe, mais il faudrait accepter des appariements hasardeux en fin de tournoi. Voici toutefois quelques

nouvelles pistes soumises au Comité Directeur pour corriger le déséquilibre sportif sans trop modifier le calendrier :

- Revenir au système de listes à 8 joueuses pour faire les appariements. Pas parfait, mais il y avait moins de disparités qu'avec le système actuel.
- Adopter un système suisse avec 14 ou 16 équipes pour éviter les appariements hasardeux en fin de tournoi. La phase finale pour le titre serait gardée pour les 4 premières équipes. Les quatre dernières descendent.
- Adopter une phase poule haute et poule basse. En plus de revenir au système de listes pour la constitution des groupes de la première phase, on ajoute une phase poule haute et poule basse. Les 3 premières de chaque groupe se croisent en poule haute, avec les 6 premières places en jeu. Les 3 dernières de chaque groupe croisent en poule basse pour éviter les 4 dernières places de la relégation. Ce système implique 3 rondes supplémentaires pour la plupart des équipes, et une ronde de plus uniquement pour ceux qui devaient faire demi-finales et finale.

#### **VOTE N°16**

*Il est proposé de modifier le système du Championnat de France des clubs féminins ainsi :*

- *Passage en TOP 16 féminin avec 16 équipes ;*
- *Système suisse en 6 rondes avec 4 descentes.*

*Cette modification a pour conséquence la disparition des phases finales existantes en juin.*

*La mise en application est effective dès la saison 2026-2027, ayant pour conséquence le repêchage des 4 équipes descendantes du TOP12F actuel.*

---

**Pour :** 16

**Contre :**

**Abstention :** 2 *Marion Penalver, Éloi Relange*

---

## **2. Proposition de modification de la composition de la Commission Technique**

#### **VOTE N°17**

*Il est proposé de modifier la composition de la Commission Technique et de nommer Claire Gobert en remplacement d'Anémone Kulczak.*

---

**Pour :** 18

**Contre :**

**Abstention :**

---

*Caroline Coriat quitte la séance.*

## **3. Proposition de charte par la commission Fair Play**

Les recommandations Fair Play seront ajoutées au livre de l'arbitre.

*La séance est suspendue à 19h.*



Seconde journée, dimanche 14 juin 2026

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud	×	
CAPPON John	×	
CORIAT Caroline	×	
CZEKAJ Christophe		<i>non représenté</i>
DELMOTTE Éric		<i>Sébastien PETER</i>
DELORME Laurie ( <i>vice-présidente</i> )	×	
DUQUESNE Adrien ( <i>trésorier</i> )	×	
GERANDI Guillaume	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal		<i>non représentée</i>
LEBRET Loriane ( <i>secrétaire générale</i> )	×	
LEMOINE Jean-Pierre		<i>non représenté</i>
LERICHE Inès		<i>Pierre-Jean ALLORY</i>
MAISURADZE Nino		<i>Sophie GERTOSIO-SERENA</i>
MINAUD Émily ( <i>membre du bureau</i> )	×	
MOUNIER EMEURY Isabelle		<i>non représentée</i>
NOUHAUD Laurent		<i>non représenté</i>
PASCAL Didier ( <i>vice-président</i> )	×	
PENALVER Marion ( <i>membre du bureau</i> )	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi ( <i>président</i> )	×	
SEJALON Amélie		<i>Marion PENALVER</i>
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu ( <i>membre du bureau</i> )	×	

*La séance est ouverte à 9h10.*

*Loriane Lebet procède au décompte des voix : 16 présents, 4 représentés, 5 non représentés, soit 20 voix.*

## DIRECTIONS/COMMISSIONS

### 2. Proposition de modifications du règlement intérieur de la Direction Nationale de l'Arbitrage

Guillaume Gerandi présente la réforme des titres des arbitres proposée par la DNA, impliquant des modifications de son règlement intérieur.

#### VOTE N°18

*Il est proposé d'approuver les modifications présentées du règlement intérieur de la Direction Nationale de l'Arbitrage.*

---

Pour : 20

Contre :

Abstention :

---

### 3. Dates des sessions d'examen d'arbitrage au calendrier fédéral 2026-2027.

*Sébastien Peter s'absente pour les deux prochains votes.*

#### VOTE N°19

*Il est proposé de fixer les examens d'arbitrage aux 12 décembre 2026 et 12 juin 2027.*

---

Pour : 18

Contre :

Abstention :

---

## COMPETITIONS

### 1. Championnat de France des Jeunes 2027

#### VOTE N°20

*Il est proposé d'attribuer l'organisation du Championnat de France Jeunes à Vichy.*

---

Pour : 18

Contre :

Abstention :

---

### 2. TOP12 Féminin

Une discussion est faite sur les changements à effectuer sur le cahier des charges de la compétition suite au changement de formule.

### 3. Trophée Roza Lallemand : point d'étape

Mathieu Ternault présente l'organisation prévue par CapEchecs pour la finale du Trophée Roza Lallemand. Des débats s'ensuivent sur le changement de formule de cette compétition.

#### VOTE N°21

*Il est proposé de modifier la formule du trophée Roza Lallemand, avec mise en place dès la saison 2026-2027, selon les modalités suivantes :*

- *Le maintien du tournoi rapide actuel samedi après-midi et dimanche matin en format open avec inscription payante définie dans le cahier des charges ;*
- *L'ajout d'un tournoi de blitz (nombre de rondes et cadences pourront être définis par l'organisateur) le*



*vendredi après-midi en format open avec inscription payante définie dans le cahier des charges ;*

- *Les phases ZID sont conservées avec incitation aux ligues de prendre en charge financièrement la participation à la phase finale de la vainqueur ZID ;*
- *La gratuité de l'inscription pour les vainqueurs ZID et le retrait des quotas de qualification ;*
- *L'invitation des joueuses françaises titrées (GM, MI, GMF, MIF) par l'organisateur (sur 2 nuits) ;*
- *L'augmentation de l'aide fédérale de 3500€ à 6000€.*

---

**Pour :** 18

**Contre :**

**Abstention :** 2 *John Cappon, Didier Pascal*

---

#### **4. Proposition pour le Championnat de France des lycées.**

##### **VOTE N°22**

*Il est proposé de mettre en place le Championnat de France d'Échecs des lycées avec une aide fédérale de 3000€ et de confier la mise en place du règlement par la Commission Technique avec l'appui de la Commission Scolaire et validation par le bureau fédéral.*

---

**Pour :** 20

**Contre :**

**Abstention :**

---

#### **5. Tournoi intercontinental des établissements français à l'étranger**

##### **VOTE N°23**

*Il est proposé de créer le Tournoi Intercontinental des établissements français à l'étranger, qualificatif pour les championnats de France scolaire de la FFE et de confier la mise en place du règlement par la Commission Technique avec l'appui de la commission scolaire et validation par le bureau fédéral.*

---

**Pour :** 20

**Contre :**

**Abstention :**

---

#### **6. E-Chess challenge UNSS**

##### **VOTE N°24**

*Il est proposé d'ajouter au calendrier fédéral les dates du E-chess challenge UNSS aux 18 novembre 2026, 16 décembre 2026 et 27 janvier 2027.*

---

**Pour :** 20

**Contre :**

**Abstention :**

---

#### **7. Championnat de France rapide par équipes.**

##### **VOTE N°25**

*Il est proposé de confier l'organisation du Championnat de France rapide par équipes 2027 au club d'Asnières - Le Grand Echiquier les 27 et 28 mars 2027.*

---

**Pour :** 20

**Contre :**

**Abstention :**

---



## 8. Nomination des arbitres en chef des championnats de France.

*Sébastien Peter s'absente pour ce vote.*

### VOTE N°26

*Il est proposé de confier au Président fédéral, après avoir consulté la DNA, la nomination de l'arbitre en chef pour le Championnat de France Rapide & Blitz, le Championnat de France Rapide par équipes et la phase finale du trophée Roza Lallemand.*

---

**Pour :** 17

**Contre :**

---

**Abstention :** 1 *Sophie Gertosio-Serena*

---

### FORMATION

#### 1. Point d'étape sur l'INF.

### DEVELOPPEMENT

#### 1. Campagne ANS 2026.

*Mathieu Ternault et Caroline Coriat quittent la séance.*

#### 2. Achat du siège : point d'étape.

*Didier Pascal quitte la séance.*

#### 3. Projet eChess : restitution du groupe de travail

### ADMINISTRATION/JURIDIQUE

#### 1. Point d'information sur les contentieux en cours

#### 2. Demande de fusion-absorption du Cercle d'Échecs de Cholet

### VOTE N°27

*Il est proposé d'approuver le projet de fusion-absorption du Cercle d'Échecs de Cholet pour devenir une section de l'association omnisports Jeune France Cholet, et de conserver leurs droits sportifs.*

---

**Pour :** 17

**Contre :**

---

**Abstention :**

---

*Le prochain Comité Directeur se réunira les 14 et 15 novembre 2026.*

*La séance est levée à 13h.*

Sous toutes réserves,  
Le Président de la FFE,  
Éloi RELANGE



La Secrétaire Générale de la FFE,  
Loriane LEBRET

